

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23147
---	--	----------------------------

SEANCE du : 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN jusqu'à 20h30
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Marie JARRY	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAULTON	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI - pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Arnaud PRINTEMPS
Sandrine DELUGEAU - pouvoir à Pierre BUREAU	Pascal GABILY - pouvoir à Thierry BAUDOIN	Philippe ROBIN - pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la rénovation du château de Bressuire

Le château de Bressuire est situé en entrée de centre-ville, sur un promontoire rocheux qui domine la vallée du Dolo et la ville. Propriété de la Ville de Bressuire, il est classé monument historique. Depuis plusieurs années, il présente un état de délabrement avancé, voir même un état de ruine pour certains édifices.

Consciente de cette situation, la collectivité, en association avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), a décidé de déclencher une campagne de restauration sur la base d'un plan pluriannuel de rénovation du château et de la Haute-Cour. Ainsi depuis 2011, la ville, la DRAC, le conseil départemental et le conseil régional s'associent sur ce projet et ont injecté les fonds nécessaires aux premières consultations et premières études préalables.

Le diagnostic sanitaire et architectural des murailles du château et un diagnostic archéologique ont été réalisés.

L'équipe de maîtrise d'œuvre MP Nigues, architecte du patrimoine, a été recrutée.

Les travaux de restauration concernent l'aile sud et retour nord du logis seigneurial, ainsi que la poterne donnant accès initialement à la haute cour.

L'objectif des travaux est double. Il s'agit de « cristalliser » et consolider le bâti existant et d'offrir des cheminements au sein des espaces restaurés. Les visiteurs pourront ainsi pénétrer à l'intérieur des bâtiments en ruine, grâce à la pose de galerie de circulation en applique, la réalisation et la pose d'escaliers d'accès et la mise en place de garde-corps aux normes. En explorant ces ruines, les visiteurs découvriront l'architecture moyenâgeuse et profiteront des vues du bocage.

En parallèle, la Ville renforce l'utilisation touristique du château et augmente les médiations culturelles. Par exemple, un guide touristique a été recruté en 2021 par l'Office de Tourisme.

Le montant total des travaux s'établit à 3 435 793 HT € qui s'échelonne de 2024 à 2031.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230922-DG_DEL_2023_147-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

La première tranche de restauration du château de Bressuire doit débiter à l'automne 2024. Le délai d'exécution prévisionnel est de 10 mois.

Les travaux concernent la salle de la cheminée, les déblaiements préalables et les élévations ouest et sud. Le montant estimatif de l'opération est de 532 191 € HT, soit 638 630 € TTC, auquel se rajoutent les dépenses liées aux études préalables de 24 086 € HT.

A ce titre, la commune de Bressuire peut solliciter 140 000 € de subvention, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles selon le plan de financement ci-après :

Plan de financement – Première tranche de rénovation du château de Bressuire (2024)

Dépenses prévisionnelles HT

Etudes préalables au chantier

Etudes géotechniques : 6 519 €
 Etudes de dendrochronologie : 15 211 €
 Honoraires MO : 1 486 €
 Honoraires SPS : 326 €
 Honoraires Bureau de Contrôle : 543 €
 Montant total : 24 086 €

Première tranche de travaux : salle de la cheminée – déblaiements préalables – élévations ouest et sud

Montant de travaux : 480 144 €
 Honoraires MO HT : 32 842 €
 Honoraires SPS HT : 7 202 €
 Honoraires Bureau de Contrôle : 12 004 €
 Montant total : 532 191 €

Recettes prévisionnelles HT

Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat) : 140 000 €
 Conseil départemental : 100 000 €
 Conseil régional : 60 000 €
 FEDER : 30 000 €
 Autofinancement : 226 277 €
 Montant total : 556 277 €

Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Pierre MORIN et Anita BRIFFE), le conseil municipal décide :

- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention de 140 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Pascal FERCHAUD



Le Maire
 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230922-DG_DEL_2023_147-DE
 Date de télétransmission : 22/09/2023
 Date de réception préfecture : 22/09/2023